



AFGSU niveau 2 - Formation Initiale

MÉTHODE PÉDAGOGIQUE

- Pédagogie active type découverte
- Apport scientifique en lien avec les recommandations médicales françaises de bonne pratique
- Mises en situations pratiques
- Échanges
- Supports audiovisuels
- Simulateur (Resusci-Anne)

INTERVENANTS

- L'équipe pédagogique du CESU / SAMU 63
- Formateurs habilités pour la formation aux gestes et soins d'urgence

LIEU

CESU CHU de
Clermont-Ferrand

TARIFS

> Inter : 495 € /
pers.

> Intra : Nous

PUBLIC CONCERNÉ

Professionnel exerçant une des professions de santé inscrites dans la 4^{ème} partie du code de la santé publique et aux étudiants inscrits dans une université, une école ou un institut de formation préparant à l'obtention d'un diplôme en vue de l'exercice de l'une de ces professions de santé. Personne titulaire du diplôme d'État d'aide médicopsychologique mentionné à l'article R. 451-95 du code de l'action sociale et des familles.
(Groupe de 12 personnes maximum)

Texte de référence :

Arrêté du 21 avril 2007 modifiant les arrêtés relatifs aux conditions de délivrance du diplôme d'Etat de certaines professions de santé; Circulaire du 31 décembre 2007 relative à l'obligation d'obtenir l'AFGSU pour l'exercice de certaines professions de santé; Circulaire du 27 mai 2010 relative à l'obligation d'obtenir l'AFGSU pour l'exercice de certaines professions de santé; Arrêté du 24 Avril 2012 relatif à la Commission nationale des formations aux soins d'urgence en situation sanitaire normale et exceptionnelle et aux CESU; Arrêté du 30 décembre 2014 relatif à l'attestation de formation aux gestes et soins d'urgence

OBJECTIFS

⇒ Acquérir les connaissances nécessaires en lien avec les recommandations médicales françaises de bonne pratique à l'identification d'une urgence à caractère médical et à sa prise en charge en équipe, en utilisant des techniques non invasives en attendant l'arrivée de l'équipe médicale

CONTENU

› Enseignement pratique relatif à la prise en charge des urgences vitales permettant :

- D'identifier un danger immédiat dans l'environnement et de mettre en oeuvre une protection adaptée, au quotidien
- D'alerter le service d'aide médicale urgente (SAMU) ou le numéro interne à l'établissement de santé dédié aux urgences vitales, de transmettre les observations et de suivre les conseils donnés
- D'identifier l'inconscience et d'assurer la liberté et la protection des voies aériennes d'une personne inconsciente en ventilation

des voies aériennes d'une personne inconsciente en ventilation spontanée

- D'identifier une obstruction aiguë des voies aériennes et de réaliser les gestes adéquats

- D'arrêter une hémorragie externe

- D'identifier un arrêt cardiaque et de réaliser ou faire réaliser une réanimation cardio-pulmonaire avec le matériel d'urgence prévu (défibrillateur automatisé externe, chariot d'urgence, matériel embarqué...)

- De mettre en oeuvre des appareils non invasifs de surveillance des paramètres vitaux

- D'appliquer les procédures de maintenance et de matériovigilance des matériels d'urgence

⇒ **Enseignement pratique relatif à la prise en charge des urgences potentielles permettant :**

- D'identifier les signes de gravité d'un malaise, d'un traumatisme osseux ou cutané et d'effectuer les gestes adéquats

- D'identifier les signes de gravité d'une brûlure et d'agir en conséquence

- D'appliquer les règles élémentaires d'hygiène

- En l'absence de médecin proche, de demander conseil au service d'aide médicale urgente (SAMU) ou d'appeler le numéro interne dédié, de transmettre les observations en respectant les règles déontologiques et professionnelles et de suivre les conseils donnés

- Prendre les mesures pour la prise en charge adaptée d'un traumatisme (matériel d'immobilisation, retrait éventuel d'un casque de motocyclette)

- D'effectuer ou faire réaliser un relevage et un brancardage

- Prendre les mesures adaptées pour la mère et pour l'enfant face à un accouchement inopiné

- D'appliquer les règles de protection face à un risque infectieux

⇒ **Enseignement théorique et pratique relatif aux risques collectifs permettant :**

- D'identifier un danger dans l'environnement et d'appliquer les consignes de protection adaptée (y compris en cas d'alerte des populations ou de situations d'exception au sein de l'établissement)

- De participer à la mise en oeuvre des dispositifs d'organisation de la réponse du système sanitaire aux situations sanitaires exceptionnelles (dispositif ORSAN)

- De s'intégrer dans la mise en oeuvre des plans de secours et du plan blanc ou du plan bleu, selon le rôle prévu pour la profession exercée

- D'être sensibilisé aux risques SSE et d'identifier son rôle en cas d'activation des dispositions spécifiques relatives aux risques SSE du plan blanc, et les différents dispositifs de protection individuelle en fonction des risques



> Durée : 3 jours

> Dates :

- 17, 18 et 19 février 2020 (Complet)

- **9, 10 et 11 mars 2020 (Complet)**
- **18, 19 et 20 mars 2020 (Complet)**
- **1er, 2 et 3 avril 2020 (Complet)**
- **15, 16 et 17 avril 2020 (Complet)**
- **13, 14, 15 mai 2020**
- **18, 19, 20 novembre 2020 (Complet)**
- **23, 24 et 25 novembre 2020**
- **9, 10 et 11 Décembre 2020**
- **16, 17 et 18 décembre 2020**
- **Chirurgiens-dentistes et assistants dentaires : 28, 29 et 30 septembre 2020**